

Dossier d'accréditation
de l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE)

ACADEMIE DE STRASBOURG

2 juillet 2013

Le projet de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) de l'académie de Strasbourg, présenté dans ce dossier d'accréditation est le résultat d'un travail pluridisciplinaire et inter-catégoriel qui s'appuie sur les contributions de plus d'une cinquantaine de personnes, issues du milieu universitaire, du rectorat et des établissements scolaires. Le projet d'ESPE porte ainsi l'empreinte de cette méthodologie de conception.

L'ESPE de l'académie de Strasbourg est articulée autour de deux axes stratégiques majeurs.

Le premier axe concerne la gouvernance élargie du projet. L'articulation étroite enseignement supérieur / enseignement scolaire, universités et rectorat permet une approche globale de la formation initiale et de la formation continue pour apporter une réponse pertinente aux enjeux présents et à venir de notre système éducatif. La structure de l'ESPE de l'académie de Strasbourg reflète cette volonté partagée puisque l'ESPE est située à la fois comme composante universitaire et interface entre différents acteurs et structures afin de favoriser les coopérations et synergies dans les domaines de la formation initiale et continue des enseignants, de la recherche et de l'innovation. Associant notamment le rectorat de Strasbourg et les universités alsaciennes dans une logique de politique de site, l'appartenance de l'ESPE au collégium « Education et Formation » qui regroupe toutes les forces du site, permet de fédérer les travaux des acteurs principaux de l'éducation et de la formation en renforçant le lien entre la formation et la recherche, en suscitant l'émergence de formations et de thématiques innovantes fondées sur la complémentarité des disciplines. L'intégration de l'ESPE à ce collegium reconfiguré offre véritablement les conditions de la création d'une fédération de recherche permettant de structurer une recherche interdisciplinaire en Education et Formation.

Le deuxième axe concerne la dimension internationale du projet. La situation géographique de l'Alsace, l'importance de la politique des langues de l'académie de Strasbourg, les besoins de recrutement et de formation qui en découlent justifient pleinement la volonté de renforcer la dimension internationale et linguistique du projet. Les partenariats étroits noués avec les différents acteurs de la formation des enseignants du Rhin supérieur témoignent de la volonté d'inscrire l'ESPE au cœur d'un projet transfrontalier. Le multilinguisme et la dimension internationale constitueront un axe majeur des thématiques de recherche et la formation continue, notamment pour la qualification à l'enseignement d'une discipline non linguistique, doivent permettre de répondre aux besoins d'enseignement notamment dans les cursus bilingues des premier et second degrés ainsi dans les sections européennes de collège et de lycée (voies générale, technologique et professionnelle).

1. Renseignements administratifs

1.1. Chef de projet

Nom du chef du projet

François BOHN, secrétaire général adjoint de l'académie

Coordonnées téléphoniques 03.88.23.37.79

Courriel francois.bohn@ac-strasbourg.fr

Etablissement de rattachement

Rectorat

1.2. Groupe de pilotage académique

Composition

Le groupe de pilotage académique présidé par le recteur de l'académie est composé ainsi :

- le recteur de l'académie, chancelier des universités
- le président de l'Unistra
- la présidente de l'UHA
- le 1^{er} vice-président de l'Unistra, en charge des formations
- la vice-présidente CEVU de l'UHA, formation initiale et continue
- le secrétaire général de l'académie
- le chef de projet

Ce groupe de pilotage s'appuie sur les travaux de 3 groupes thématiques composés de 53 personnes, associant

universitaires (MCF et PU, composantes universitaires dont l'IUFM), corps d'inspection (1^{er} et 2nd degrés), chefs d'établissement (principaux et proviseurs), responsables administratifs des services concernés des universités et du rectorat. Coordonnés par le chef de projet et co-pilotés par les universités et le rectorat, ces groupes ont abordé : 1/ la gouvernance et la politique de site, 2/ l'architecture de la formation et la confection des maquettes, 3/ le modèle économique du projet.

2. La structure de l'ESPE et sa gouvernance

Pour accompagner la mise en place de l'ESPE selon la méthodologie du mode projet, un comité de pilotage à vocation stratégique se réunira deux à trois fois par an pour définir les principales orientations et accompagner l'école dans la construction de son identité. Ce comité de pilotage est constitué du recteur de l'académie, chancelier des universités, des deux présidents d'université, des deux vice-présidents formations initiale et continue, du secrétaire général de l'académie et du chef de projet ESPE.

Par ailleurs le comité de pilotage du projet ESPE de l'académie de Strasbourg souhaite que le décret fixant la composition des conseils de l'ESPE permette la souplesse nécessaire à la représentation des partenaires pour répondre à l'enjeu de pluralité.

2.1. Le statut retenu dans le cadre de l'alternative offerte entre composante d'un EPCSCP et EPCS : Composante d'un EPCSCP

L'espace alsacien de l'enseignement supérieur a été reconfiguré depuis 2009 par la fusion des universités strasbourgeoises et par la décision de l'université de Haute-Alsace, en 2011, de demander son rattachement à l'université de Strasbourg (Unistra). L'Unistra est au centre de la structuration du dispositif d'enseignement supérieur en Alsace comme en témoigne le rattachement de l'Ecole nationale du génie de l'eau et de l'environnement (ENGEES), de la BNU et celui de l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Strasbourg (ENSAS). Une convention de coopération est envisagée avec l'INSA de Strasbourg dans le cadre du contrat de site alsacien.

Dans cette dynamique partenariale, en accord avec les présidents des universités, l'ESPE est une composante de l'université de Strasbourg. L'Unistra et l'UHA délivrent le diplôme de master « MEEF ». Les étudiants préparant un master MEEF peuvent s'inscrire dans l'une ou l'autre université en fonction du parcours disciplinaire envisagé.

Les modalités de coopération avec l'UHA sont précisées dans la convention de rattachement.

Une convention partenariale avec le rectorat précise les responsabilités partagées dans le cadre de la formation initiale.

2.2 L'organisation générale de l'ESPE (organisation interne et partenariale)

L'ESPE porte toutes les mentions et tous les parcours du master MEEF pour l'Université de Strasbourg et pour l'Université de Haute Alsace. Ce portage unique implique une organisation interne de l'Ecole permettant aux différents partenaires de trouver leur place dans les formations aux métiers de l'enseignement, et d'exercer une part des responsabilités dans l'organisation des différents parcours.

2.2.1. Organisation de la gouvernance de l'ESPE :

Portée conjointement par le ministère de l'éducation nationale et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'ESPE, au cœur de la refondation de l'école, offre une formation initiale des enseignants rénovée, favorise l'innovation et la recherche notamment pluridisciplinaire, elle contribue à la formation continue des personnels.

Les modalités de gouvernance de l'ESPE doivent permettre à tous les acteurs concernés de participer à la définition et au suivi des priorités de l'Ecole.

La direction de L'ESPE :

Nature des missions : tâches d'organisation et de pilotage des formations initiales de Master MEEF, de relations avec et entre les partenaires, de coordination des actions menées.

Composition :

- a. un(e) directeur(-trice),
- b. trois ou quatre directeurs(-trices) adjoints, ou directeurs(-trices) d'étude : chargés de fonctions de gestion des

problématiques transversales telles que les formations communes, les relations transfrontalières et internationales, la recherche, l'innovation pédagogique, l'intégration du numérique dans les formations, l'action culturelle, etc.,

- c. un responsable administratif, chargé sous l'autorité du directeur, de la gestion administrative et financière de l'ESPE

Le conseil d'école (point 2-3)

Le conseil d'orientation scientifique et pédagogique (point 2-4)

Autres instances proposées à l'initiative des acteurs locaux et dans le prolongement de la politique de site :

- **Comité de pilotage**, regroupant le recteur de l'académie, les présidents d'universités et leurs vice-présidents formations initiale et continue, le secrétaire général de l'académie ainsi que le chef de projet ESPE
- **Commission d'évaluation des formations**, regroupant des représentants des différents partenaires intervenant dans l'ESPE (Rectorat, Universités, personnels ESPÉ, usagers, etc.), qui soumettra régulièrement ses avis au Conseil d'école.
- **Commission des personnels enseignants et BIATSS**, ayant pour mission de proposer le règlement des problèmes internes aux personnels de l'ESPE. Les décisions seront prises par les instances réglementairement compétentes, notamment le conseil d'école.
- **Groupe de suivi** associant le rectorat, l'ESPE, des chefs d'établissement et des personnels d'inspection, consulté notamment pour l'organisation de la formation professionnelle, le déroulement des stages et l'exécution de la convention partenariale

2.2.2. Politique de partenariat :

Le projet de loi portant refondation de l'école a pour ambition d'élever le niveau de connaissances, de compétences, et de culture de tous les enfants. En divisant par deux la proportion d'élèves sortant sans qualification, en permettant l'obtention du baccalauréat par plus de 80 % d'une classe d'âge et d'un diplôme de premier cycle de l'enseignement supérieur par 50 % d'une classe d'âge, l'école sera juste pour tous et exigeante pour chacun.

A la fois composante universitaire et interface, l'ESPE favorise les partenariats autour de la formation initiale et continue des enseignants, la recherche et l'innovation.

La composition du Conseil d'école et celle du Conseil d'orientation pédagogique et scientifique permettent une représentation des divers partenaires (corps d'inspection, composantes disciplinaires, enseignants du premier et second degrés, partenaires extérieurs, etc) dans la formation des enseignants, de la maternelle au supérieur.

Un prolongement de cette stratégie commune devra également trouver sa concrétisation dans le fonctionnement plus quotidien de l'Ecole Supérieure.

a. Le collégium « Education et Formation » :

L'Unistra avait pour projet de construire une entité « Education et Formation », préfigurée par la création en 2010 du Collégium « Éducation et Formation », réunissant actuellement la faculté des Sciences de l'Éducation et l'IUFM dans des projets communs. Il est proposé, dans le cadre de la politique de site lié à l'accréditation de l'ESPE de site, d'étendre le périmètre du collégium « Education et Formation » aux composantes et acteurs suivants :

- l'ESPÉ
- la DAFOR (rectorat)
- la faculté des Sciences de l'Éducation de l'Unistra
- le laboratoire interuniversitaire des sciences de l'éducation et de la communication (LISEC Alsace)
- le centre universitaire de formation à l'enseignement et à la formation (CUFEE) de l'UHA
- l'institut de développement de l'innovation et de la pédagogie de l'UNISTRA (IDIP)
- la Maison pour la Science en Alsace (Unistra-Rectorat-Académie des sciences)

b. l'ESPE et les composantes disciplinaires des deux universités (master MEEF 2nd degré) :

Le partenariat se fera tant au niveau du pilotage de la formation qu'au niveau des enseignements dispensés. Les

mentions MEEF seront sous la responsabilité d'un enseignant-chercheur de l'ESPE.

Mais pour faciliter la cohérence entre les enseignements dispensés par les composantes et l'ESPE dans une même formation, chaque parcours du master MEEF sera codirigé par un enseignant-chercheur ou un enseignant de l'ESPE et par un enseignant-chercheur ou un enseignant de la composante disciplinaire concernée.

La collaboration sera étroite entre les enseignants et enseignants - chercheurs de l'ESPE et les enseignants et enseignants - chercheurs des composantes, pour la mise en œuvre du master MEEF et les parcours préprofessionnels en licence.

c. l'ESPE, l'IDIP et le CUFEF :

L'Université de Strasbourg a inscrit dans son projet d'Initiative d'excellence la création de l'institut de développement de l'innovation et de la pédagogie (IDIP). L'UHA travaille à la construction d'une structure équivalente le SUP (Service Universitaire de Pédagogie) qui sera intégré au CUFEF. Ces structures, en cours d'élaboration, seront les partenaires privilégiés de l'ESPE pour mener conjointement une politique de formation à l'enseignement des enseignants-chercheurs nouvellement nommés, des enseignants - chercheurs en poste et des doctorants.

d. l'ESPE et la Maison pour la Science en Alsace :

La Maison pour la Science en Alsace connaît sa première année d'existence. Avec le rectorat, elle organise une partie de la formation aux sciences des enseignants du premier degré ainsi qu'une ouverture à celle d'enseignants de collège. Ces formations se font pour une part en collaboration avec l'actuel IUFM. L'ESPE prolonge et développe cette collaboration, en s'appuyant tout particulièrement sur la recherche développée dans le cadre de l'institut de développement de l'innovation et de la pédagogie (IDIP).

e. l'ESPE, les Ecoles supérieures de formations des enseignants du Rhin supérieur (Pädagogische Hochschule du Bade-Wurtemberg et du Canton de Bâle, Suisse) et la Haute Ecole Pédagogique de Lausanne (HEP)

Un partenariat étroit a été noué entre les différents acteurs de la formation des enseignants du Rhin supérieur, dans le cadre d'une structure nommée Colingua. D'autres actions sont menées dans le cadre de l'Université Franco-Allemande. Ces partenariats, notamment basés sur la formation à l'enseignement bilingue et sur des programmes de recherche en éducation, seront repris et développés par l'ESPE. Le partenariat entre l'ESPE et la HEP de Lausanne est en cours de réalisation sur l'usage du numérique au service de l'enseignement.

f. l'ESPE et l'Institut de Recherche pour l'Enseignement des Mathématiques (IREM)

Fondé en 1969, l'IREM de Strasbourg rassemble une dizaine d'équipes de recherche composées d'universitaires et d'enseignants des premier et second degrés travaillant sur l'enseignement des mathématiques. Ils y développent une réflexion qui prend appui sur leurs pratiques professionnelles et leurs recherches en mathématiques fondamentales ou appliquées et mettent au point et expérimentent des activités contribuant à la formation didactique de nombreux enseignants. Des animateurs de l'IREM assurent régulièrement dans le cadre d'un partenariat riche et ancien avec le rectorat et l'IUFM de nombreuses formations, stages et animations pédagogiques dans l'académie. L'IREM met également à la disposition des candidats au CAPES de mathématiques et à celle des enseignants du secondaire, une bibliothèque regroupant plus de 10 000 ouvrages consacrés à l'enseignement : manuels scolaires, publications en didactique et histoire des mathématiques. L'ESPE prolongera et renforcera cette collaboration qui sera articulée avec les interventions de la composante disciplinaire (UFR de mathématiques et informatique).

2.3 Le Conseil d'école :

Attente de la publication prochaine du décret.

Organisation :

Il est composé de 30 membres répartis de la manière suivante :

- 10 personnalités dont 5 sont désignées par le recteur et 5 sont élus
- 10 représentants des enseignants, dont 4 enseignants (1er, 2nd degré, Prag...), 3 professeurs des universités (dont un de l'UHA), 3 maîtres de conférence (dont un de l'UHA)
- 3 représentants des personnels BIATSS
- 7 représentants des usagers (1 usager de la formation continue et 6 étudiants dont 3 inscrits en formation d'enseignant du 1^{er} degré et 3 inscrits en formation d'enseignant du 2nd degré).

Missions :

Adoption des règles relatives aux examens et modalités du contrôle des connaissances, adoption du budget de l'école, approbation des contrats, proposition de répartition des emplois.

2.4 Le Conseil d'orientation scientifique et pédagogique :

Organisation : Il est composé de 23 membres :

- directeur de l'ESPE, membre de droit
- 3 directeurs de composantes ou unités de recherche
- 2 directeurs ou enseignants chercheurs de structures de formation partenaires, suisses ou allemands
- 1 IA-IPR d'une discipline appartenant au domaine scientifique, technologique ou mathématique
- 1 IA-IPR d'une discipline appartenant au domaine des sciences humaines, des langues des arts ou lettres
- 1 IEN ET / EG
- 1 IEN du premier degré
- 3 personnalités scientifiques
- 3 professeurs d'université dont un enseignant à l'ESPE
- 3 maîtres de conférences, ou PRAG, dont un enseignant à l'ESPE
- 2 enseignants (1 du secondaire et 1 du primaire) participant à la formation des enseignants dans le cadre de l'ESPE
- 2 représentants des étudiants en formation master MEEF

Le recteur nomme les représentants des corps d'inspection, les enseignants du secondaire et du primaire ainsi que les personnalités scientifiques. Le président de l'Unistra, en concertation avec le président de l'UHA, nomme les 13 autres membres.

Missions :

- Il contribue à la réflexion sur les grandes orientations relatives à la politique partenariale et aux activités de formation et de recherche de l'école
- Il propose et soumet à l'approbation du conseil d'école les grands axes de la recherche en éducation menée au sein de l'ESPE
- Il définit les objectifs et les modalités des formations proposées par l'école supérieure, et accompagne leur mise en œuvre, après approbation du conseil d'école
- Il accompagne et supervise la politique transfrontalière et internationale de l'école supérieure
- Il participe à l'évaluation régulière des formations et de la recherche mises en œuvre dans l'ESPE
- Il impulse et pilote des actions spécifiques favorisant l'innovation pédagogique et la prise en compte des difficultés des élèves
- Il définit, en accord avec les instances de l'université et le conseil de l'école supérieure, la politique de recrutement d'enseignants et d'enseignants chercheurs intervenant dans la formation dispensée.

3. Le projet de l'ESPE

3.1 Offre de formation (description des différents cursus au niveau master et notamment en précisant les objectifs en termes de débouchés, de flux, les différentes modalités de mise en œuvre et notamment la formation à distance et la VAE)

L'ESPE de l'académie de Strasbourg propose les 4 mentions MEEF : premier degré, second degré, encadrement éducatif, pratiques et ingénierie de la formation. L'ouverture de la quatrième mention sera différée à la rentrée 2014. Des mutualisations d'UE entre les mentions sont proposées.

Au sein de chacune de ces mentions, des parcours spécifiques aux intitulés des concours de recrutement sont mis en place.

Une attention particulière est portée aux étudiants M1 non admis aux concours. Un entretien obligatoire organisé par l'ESPE permet à l'étudiant de conforter son projet ou d'envisager une réorientation, par exemple dans un autre master. L'étudiant qui souhaite se représenter au concours peut en M2 bénéficier d'un parcours adapté sur la base d'UE préexistantes et

mutualisées. Des parcours spécifiques aux candidats ayant échoué aux concours leurs sont proposés, à l'issue du M1 (cf. maquette spécifique, finalisée pour le master premier degré au 3.1.1.).

Les maquettes de formation sont conformes au cadrage national. S'agissant de la mention « professeur des écoles », le volume horaire d'enseignement en présentiel est de 514 heures en M1, de 332 heures en M2 et de 400 heures pour le M2 à destination des étudiants non admis au CRPE. La fourchette de 450 à 550 heures d'enseignement est ainsi respectée.

L'organisation des parcours de formation et les passerelles

Les étudiants ayant validé leur M1 et admis aux concours ont vocation à intégrer le parcours de M2 correspondant au concours obtenu dans le cursus « admis au concours ».

Les étudiants ayant validé leur M1 mais échoué aux concours se voient, suite à examen de leur dossier et entretien avec les responsables de parcours, proposer :

- d'intégrer, dans la continuité de leur M1, le parcours de M2 MEEF dans le cursus « non admis au concours » pour ceux dont le projet professionnel est de retenter le même concours.
- d'intégrer un autre parcours de M2 MEEF dans le « cursus non admis au concours » pour ceux dont le projet professionnel consiste à se réorienter vers un autre métier de l'enseignement et de l'éducation et donc de tenter un autre concours. Ainsi, par exemple, suite à examen de son dossier et entretien avec l'équipe éducative un étudiant ayant validé un M1 d'un parcours 2d degré peut être accepté en parcours premier degré s'il opte pour se réorienter vers le professorat des écoles, ou vers le parcours CPE ou le parcours « enseigner en voie professionnelle ».
- d'intégrer le M2 parcours encadrement de missions éducatives et sociales (EMES) qui fait partie de la mention Encadrement éducatif pour ceux qui souhaitent ne pas se représenter à un concours et valoriser les compétences acquise en se destinant aux métiers de l'encadrement des missions éducatives dans des secteurs hors Education Nationale. Ainsi, la maquette du M2 EMES a été spécifiquement conçue pour permettre à tout étudiant ayant validé un M1 MEEF quel que soit son parcours de rejoindre en M2 ce parcours EMES qui lui ouvre d'autres perspectives professionnelles.
- d'intégrer une autre mention de Master. Les passerelles vers les M2 d'autres mentions de Masters de l'Université de Strasbourg ou de l'Université de Haute alsace seront facilitées pour celles et ceux dont le projet professionnel le nécessite.

Un bilan des passerelles sera présenté en groupe de suivi rectorat / ESPE.

Parcours spécifiques de préparation aux différentes agrégations :

Des parcours spécifiques de préparation aux différentes agrégations continuent à exister dans les mentions disciplinaires concernées. Un travail de cohérence et de mutualisation est opéré entre ces parcours et les parcours de la mention MEEF. Les équipes de pilotage des parcours de la mention MEEF et des parcours agrégation disciplinaires travaillent en étroite collaboration pour optimiser la complémentarité des offres de formation. En particulier, l'Unistra veille à ce que dans les parcours dédiés à la préparation de l'agrégation, des enseignements de professionnalisation mutualisés avec ceux de la mention MEEF soient accessibles aux étudiants.

3.1.1. Tableau de présentation de la maquette premier degré : Maquette (ECTS) :

Les stages et le mémoire ne sont pas compensables

M1 MEEF PE	S1	S2	M1	M2 MEEF PE	S3	S4	M2	Master	%
Formation disciplinaire et didactique	21	21	42	Formation disciplinaire et didactique	9	6	15	57	47,5%
Contexte d'exercice du métier dont tronc commun	6	6	12	Contexte d'exercice du métier	5	3	9	20	16,6%
Mise en situation professionnelle : observation et pratique accompagnée	3	3	6	Mise en situation professionnelle : exercice en responsabilité	10	8	18	24	20 %
Langues	0	0	0	Langues	3	3	6	6	5%
Initiation à la recherche	0	0	0	Initiation à la recherche et mémoire professionnel	3	10	13	13	10,8 %
TOTAL GENERAL	30	30	60	TOTAL GENERAL	30	30	60	120	

M1 semestres 1 & 2 (volume horaire) :

Semestre	UE	ECTS	Intitulé de l'UE	Volume horaire			
				CM	TD	TP	Total Eq. TD
1	1.11	9	Formations disciplinaires et didactiques 1 : enseigner le français; l'histoire géographie, l'éducation morale et civique, l'histoire des arts, les arts visuels, l'éducation musicale à l'école (partie1)	36	42		96
	1.12	9	Formations disciplinaires et didactiques 2 : enseigner les mathématiques; les sciences expérimentales, la technologie et l'EPS à l'école primaire (partie 1)	36	42		96
	1.13	3	Formations disciplinaires et didactiques 3 : préparation au CRPE; méthodologie des épreuves d'admissibilité et d'admission, entraînements aux épreuves d'admissibilités.		50		50
	1.21	3	Contexte d'exercice du métier 1 : Connaître l'institution, connaître l'enfant (en articulation avec le tronc commun).	12	12		30
	1.22	3	Contexte d'exercice du métier 1 : Maîtriser les outils de communication au service des apprentissages (usages du numérique, communication verbale et non verbale, gestion de groupe).	4	12	14	32
	1.3	3	Mise en situation professionnelle : observation et pratique accompagnée et dispositif d'exploitation.			12	12
	Totaux	30			88	158	26
2	2.11	8	Formations disciplinaires et didactiques 1 : enseigner le français; l'histoire géographie, l'éducation morale et civique, l'histoire des arts, les arts visuels, l'éducation musicale à l'école. (partie 2)	30	36		81
	2.12	7	Formations disciplinaires et didactiques 2 enseigner les mathématiques; les sciences expérimentales, la technologie et l'EPS à l'école primaire (partie 2)	30	36		81
	2.13	6	Formations disciplinaires et didactiques 3 : préparation au CRPE ; entraînements aux écrits et aux oraux.		50		50
	2.21	3	Contexte d'exercice du métier 1 : Eduquer et enseigner (en articulation avec le tronc commun)	12	12		30

2.22	3	Ouverture et approfondissement de sa formation professionnelle : cycle de conférences, formation à la recherche documentaire, ateliers thématiques. (en articulation avec le tronc commun)	12	12		30
2.3	3	Mise en situation professionnelle : observation et pratique accompagnée et dispositif d'exploitation			12	12
Totaux	30		84	146	12	284
Totaux S1+S2	60		172	304	38	600

Stages :

- Stage de pratique accompagnée en S1 : 2 semaines massées dans un cycle, 1 semaine massée dans un autre cycle.
- Stage de pratique accompagnée en S2 : 2 semaines massées dans un cycle

M2 (volume horaire - fonctionnaires stagiaires) :

	UE	ECTS	Intitulé de l'UE	Volume horaire			
				CM	TD	TP	Total Eq. TD
3	3.11	6	Approfondissements didactiques		24	24	
	3.12	3	Interdisciplinarité et pédagogie de projet		12	12	
	3.21	5	Contexte d'exercice du métier : Comprendre et prendre en compte la diversité des élèves. (cf tronc commun)	18	14		
	3.3	10	Mise en situation professionnelle : exercice en responsabilité et dispositifs d'accompagnements			24	
	3.4	3	Initiation à la recherche		24		
	3.5	3	Langues vivantes étrangères		24		
	Totaux	30		18	98	60	185
4	4.11	3	Approfondissements didactiques		12	24	
	4.12	3	Interdisciplinarité et pédagogie de projet		12	12	
	4.21	3	Contexte d'exercice du métier : Réfléchir aux enjeux éducatifs (cf tronc commun)	12	12		
	4.3	8	Mise en situation professionnelle : exercice en responsabilité et dispositifs d'accompagnements			24	
	4.4	10	Initiation à la recherche et mémoire		24		
	4.5	3	Langues vivantes étrangères		24		
	Totaux	30		12	84	60	162
Totaux S3+S4	60		30	182	120	347	
Totaux S1 -S4	120					947	

Master 2 (volume horaire) pour les titulaires du Master 1 n'ayant pas réussi le concours :

Semestre	UE	ECTS	Intitulé de l'UE	Volume horaire			
				CM	TD	TP	Total Eq. TD
3	3.11	6	Approfondissements didactiques		24	24	
	3.12	3	Interdisciplinarité et pédagogie de projet		12	12	
	3.13	6	Préparation au CRPE : révisions disciplinaires et entraînements aux écrits (2/3 mutualisé avec UE 1.13)		50		
	3.21	5	Contexte d'exercice du métier : Comprendre et prendre en compte la diversité des élèves. (cf. tronc commun)	24	24		
	3.3	4	Mise en situation professionnelle : pratique accompagnée			24	

	3.4	3	Initiation à la recherche				24
	3.5	3	Langues vivantes étrangères		24		
	Totaux	30		24	134	60	230
4	4.11	3	Approfondissements didactiques		12	24	
	4.12	3	Interdisciplinarité et pédagogie de projet		12	12	
	4.13	6	Préparation au CRPE : entraînements aux écrits et oraux (mutualisé avec UE 2.13).		50		
	4.21	3	Contexte d'exercice du métier : Réfléchir aux enjeux éducatifs	12	12		
	4.3	4	Mise en situation professionnelle : pratique accompagnée			24	
	4.4	8	Initiation à la recherche et mémoire				24
	4.5	3	Langues vivantes étrangères		24		
	Totaux	30		12	110	60	188
Totaux S3+S4	120						418
Totaux S1 - S4	120						1014

3.1.2. Tableau de présentation de la maquette second degré (PLC et PLP) :

Maquette ECTS : Les stages et le mémoire ne sont pas compensables

M1 MEEF PLC	S1	S2	M1	M2 MEEF PLC	S3	S4	M2	Master	%
Formation disciplinaire	21	21	42	Formation disciplinaire	3	0	3	45	38%
Formation pédagogique 1, didactique 2 et compétences liées au contexte d'exercice du métier	6	6	12	Formation pédagogique didactique et compétences liées au contexte d'exercice du métier	11	9	20	32	27%
Mise en situation professionnelle : observation et pratique accompagnée	3	3	6	Mise en situation professionnelle : exercice en responsabilité	10	8	18	24	20 %
Langues	0	0	0	Langues	3	3	6	6	5%
Initiation à la recherche	0	0	0	Initiation à la recherche et mémoire professionnel	3	10	13	13	10,8 %
TOTAL GENERAL	30	30	60	TOTAL GENERAL	30	30	60	120	100%

M1 volume horaire : M1 MEEF 2nd degré Parcours générique

ECTS	Intitulé de l'UE	CM	CI	TD	TP	Stages
Semestre S1						
21	Formation disciplinaire : ce bloc sera décliné en plusieurs UE selon les disciplines	90		75		
6	Formation Pédagogique, didactique et compétences de l'enseignant dont les usages du numérique			48		
3	Mise en situation professionnelle : observation et pratique accompagnée dont les usages du numérique			12		40
30	Totaux du semestre	90	0	135	0	40
Semestre S2						

21	Formation disciplinaire : ce bloc sera décliné en plusieurs UE selon les disciplines	90		75		
6	Formation Pédagogique, didactique et compétences de l'enseignant dont les usages du numérique			48		
3	Mise en situation professionnelle : pratique accompagnée dont les usages du numérique			12		40
30	Totaux du semestre	90	0	135	0	40
60	Totaux de l'année	180	0	270	0	80

M2 volume horaire :

M2 MEEF 2nd degré Parcours générique

ECTS	Intitulé de l'UE	CM	CI	TD	TP	Stages
Semestre S3						
3	Formation disciplinaire	6		15		
11	Formation Pédagogique, didactique et compétences de l'enseignant dont les usages du numérique			110		
10	Mise en situation professionnelle: en responsabilité dont les usages du numérique			30		160
3	Langue			24		
3	Initiation à la recherche			24		
30	Totaux du semestre	6	0	203	0	160
Semestre S4						
9	Formation Pédagogique, didactique et compétences de l'enseignant dont les usages du numérique			90		
8	Mise en situation professionnelle: en responsabilité dont les usages du numérique			30		160
3	Langue			24		
10	Initiation à la recherche et mémoire professionnel			24		80
30	Totaux du semestre	0	0	168	0	240
60	Totaux de l'année	6	0	371	0	400
120	Totaux du parcours (2 années)	186	0	641	0	480

Stages :

En M1 MEEF, second degré :

- S1 : les étudiants seront en stage filé pendant 7 semaines entre la Toussaint et Noël à raison d'une journée, le lundi ou le vendredi selon les disciplines (environ 40 heures)
- S2 : les étudiants seront en stage massé durant 2 semaines après les écrits des concours (environ 40 heures). En Master 2 : 324 heures en établissement scolaire en responsabilité.

M2 volume horaire - maquette du Master MEEF second degré, « non fonctionnaires stagiaires »

ECTS	Intitulé de l'UE	CM	CI	TD	TP	Autres
Semestre S3						
18	Formation disciplinaire (mutualisée avec des formations existantes en M1 ou M2) + préparation spécifique aux écrits - à décliner dans chaque discipline -	(60)*		(60)* +24		

3	Formation Pédagogique, didactique et compétences de l'enseignant dont les usages du numérique (mutualisée en partie avec le M2)			(24)* + 24		
3	Mise en situation professionnelle : observation et pratique accompagnée dont les usages du numérique			24		40
3	Langue (mutualisée avec le M2)			(24)*		
3	Initiation à la recherche (mutualisée avec le M2)			(24)*		
30	Totaux du semestre	60		204		40
Semestre S4						
13	Formation disciplinaire (mutualisée avec des formations existantes en M1 ou M2) + préparation spécifique aux oraux - à décliner dans chaque discipline -	(20)*		(50)* + 24		
3	Formation Pédagogique, didactique et compétences de l'enseignant dont les usages du numérique (mutualisée en partie avec le M2)			(24)* + 24		
3	Mise en situation professionnelle : observation et pratique accompagnée dont les usages du numérique			24		40
3	Langue (mutualisée)			(24)*		
8	Initiation à la recherche et mémoire professionnel (mutualisée)			(24)*		80
30	Totaux du semestre	20		194		120
60	Totaux de l'année	80		398		160

* le volume de formation indiqué entre parenthèses est mutualisé soit avec la maquette M1 MEEF, second degré, soit avec celle du M2EEF, second degré

3.1.3. Tableau de présentation de la maquette du Master MEEF mention « encadrement éducatif »

Maquette ECTS : Les stages et le mémoire ne sont pas compensables

M1 MEEF CPE	S1	S2	M1	M2 MEEF CPE	S3	S4	M2	Master	%
Sciences humaines et sociales	27	27	54	Sciences humaines et sociales	14	9	23	77	64,2%
Pratiques & éthique professionnelles				Pratiques & éthique professionnelles					
Mise en situation professionnelle : observation & pratique accompagnée	3	3	6	Mise en situation professionnelle : exercice en responsabilité	10	8	18	24	20 %
Langues	0	0	0	Langues	3	3	6	6	5%
Initiation à la recherche	0	0	0	Initiation à la recherche et mémoire professionnel	3	10	13	13	10,8%
TOTAL GENERAL	30	30	60	TOTAL GENERAL	30	30	60	120	

M1 encadrement éducatif parcours Conseiller Principal d'Education (volume horaire) :

Semestre	UE	ECTS	Intitulé UE	Volume horaire			
				CM	TD	HTD	Stage
1	1.1.1	9	Sciences humaines et sociales pour l'éducation	30	48		
	1.1.2	6	Analyse et traitement de questions éducatives. Méthodologie du concours	8	48		
	1.2.3	6	Contextes d'exercice du métier et politiques éducatives	24	36		
	1.2.4	6	Pratiques et éthiques professionnelles	14	46		
	1.3.5	3	Mise en situation professionnelle		12		70
	Totaux M1 S1				76	190	304
2	UE	ECTS	Intitulé UE	CM	TD	HTD	Stage
	2.1.1	6	Sciences humaines et sociales pour l'éducation	24	36		
	2.1.2	6	Analyse et traitement de questions éducatives. Méthodologie du concours	12	64		
	2.2.3	9	Contextes d'exercice du métier et politiques éducatives	36	30		
	2.2.4	6	Pratiques et éthiques professionnelles	10	44		
	2.3.5	3	Mise en situation professionnelle		18		70
	Totaux M1 S2				82	192	315
Totaux M1 S1+S2				158	382	619	140

M2 encadrement éducatif CPE (volume horaire) :

En Master 2, ce parcours propose deux cursus de formation.

L'un « Cursus Admis », l'autre « Cursus Non admis » selon que l'étudiant est admis ou non au concours de CPE.

M2 encadrement éducatif CPE Cursus Admis Semestre 3 et 4

Semestre	UE	ECTS	Intitulé UE	Volume horaire			
				CM	TD	HTD	Stage
3	3.2.1	6	Contextes d'exercice du métier et politiques éducatives	12	12		
	3.2.2	8	Pratiques et éthiques professionnelles	6	46		
	3.3.3	10	Mise en situation professionnelle		36		
	3.4.4	3	LVE		24		
	3.5.5	3	Initiation à la recherche		24		
	Totaux M2 S3				18	142	169
4	UE	ECTS	Intitulé UE	CM	TD	HTD	Stage
	4.2.1	9	Pratiques et éthiques professionnelles	4	42		
	4.3.2	10	Mise en situation professionnelle		36		
	4.4.3	3	LVE		24		
	4.5.4	8	Initiation à la recherche et mémoire professionnel		24		
	Totaux M2 S4				4	126	132
Totaux M2 S3+S4				22	268	301	0
Totaux M1 + M2				180	650	920	140

M2 encadrement éducatif CPE **Cursus Non Admis Semestre 3 et 4**

Semestre	UE	ECTS	Intitulé UE				
1	3.1.1	6	Analyse et traitement de questions éducatives. Méthodologie du concours	8	48		
	3.2.2	6	Contextes d'exercice du métier et politiques éducatives				
	3.2.3	8	Pratiques et éthiques professionnelles	6	46		
	3.3.4	4	Mise en situation professionnelle		36		
	3.4.5	3	LVE		24		
	3.5.6	3	Initiation à la recherche		24		
	Totaux M2 S3				14	178	199
2							
	UE	ECTS	Intitulé UE	CM	TD	HTD	Stage
	4.1.1	6	Analyse et traitement de questions éducatives. Méthodologie du concours	12	64		
	4.2.2	9	Pratiques et éthiques professionnelles	4	42		
	4.3.3	4	Mise en situation professionnelle		36		
	4.4.4	3	LVE		24		
	4.5.5	8	Initiation à la recherche et mémoire professionnel		24		
Totaux M2 S4				16	190	214	0
Totaux M2 S3+S4				30	368	413	0
Totaux M1 + M2				188	750	1032	140

M1 (volume horaire) encadrement éducatif parcours encadrement de missions éducatives et sociales (EMES) :

Semestre	UE	ECTS	Intitulé UE	Volume horaire			
				CM	TD	HTD	Stage
1	1.1.1	9	Sciences humaines et sociales pour l'éducation	30	48		
	1.1.2	6	Analyse et traitement de questions éducatives	8	48		
	1.2.3	6	Contextes d'exercice du métier et politiques éducatives	24	36		
	1.2.4	6	Pratiques et éthiques professionnelles : L'intervention éducative et sociale	18	36		
	1.3.5	3	Mise en situation professionnelle		12		35
			Totaux M1 S1	80	180	300	35
	2.1.1	6	Sciences humaines et sociales pour l'éducation	24	36		
2	2.1.2	6	Analyse du travail éducatif	18	36		
	2.2.3	9	Contextes d'exercice du métier et politiques éducatives	42	36		
	2.2.4	9	Pratiques et éthiques professionnelles	18	36		
			L'intervention éducative et sociale				
	2.3.5	6	Mise en situation professionnelle		12		50
			Totaux M1 S2	102	156	309	50
			Totaux M1 S1+S2	182	336	609	85

En Master 2, sur le modèle du parcours CPE, deux cursus sont proposés.

L'un « cursus intervention éducatif » met l'accent sur l'ingénierie, la conception et l'intervention éducative.

L'autre « cursus intervention recherche » met l'accent sur l'impact de la recherche en éducation sur les pratiques d'intervention éducative et formation à ces pratiques.

Les deux cursus se différencient sur la base

- du lien entre le mémoire et le stage d'intervention
- des enseignements inhérents au module d'analyse des situations d'intervention/recherche des UE 3.3.3 et 4.3.2 à hauteur de 24H TD.

M2 (volume horaire) Parcours EMES cursus intervention éducatif et intervention recherche : maquette type

Semestre	UE	ECTS	Intitulé UE	Volume horaire			
				CM	TD	HTD	Stage
3	3.2.1	6	Contextes d'exercice du métier et politiques éducatives	12	12		
	3.2.2	8	Pratiques et éthiques professionnelles : Projet collectif	6	12		35
	3.3.3	10	Mise en situation professionnelle	18	42		70
	3.4.4	3	LVE		24		
	3.5.5	3	Initiation à la recherche		24		
			Totaux M2 S3	36	114	168	105
	4.2.1	9	Pratiques et éthiques professionnelles	30	12		
	4.3.2	10	Mise en situation professionnelle	12	36		140

4	4.4.3	3	LVE		24		
	4.5.4	8	Initiation à la recherche et mémoire professionnel		24		
			Totaux M2 S4	42	96	159	140
			Totaux M2 S3+S4	78	210	327	245
			Totaux M1 + M2	260	546	936	330

Chaque étudiant bénéficie d'un suivi personnalisé par un tuteur, professionnel de terrain, en liaison avec l'ESPE et les corps d'inspection. Un vade-mecum du tuteur sera élaboré conjointement entre l'ESPE et les corps d'inspection (préparation du stage, rôle du tuteur, rôle du chef d'établissement, évaluation et dispositif d'alerte).

Le groupe de suivi rectorat/ESPE a un rôle important dans le suivi de l'organisation des stages. Il est saisi des questions à la fois administratives (conventions de stage, localisation, organisation matérielle, emplois du temps) et pédagogiques (rôle des tuteurs, procédures d'alerte en cas de difficultés dans la classe, bilan quantitatif et qualitatif des stages). Ce groupe est constitué de représentants de l'académie (secrétariat général, DRH, délégation à la formation, membres des corps d'inspection du premier et du second degré, de chefs d'établissement) et de représentants de l'université (ESPE et composantes). La commission d'évaluation des formations (rectorat/universités/usagers) est également saisie de la question de l'évaluation des périodes de stage.

Le tableau ci-dessous récapitule les stages prévus :

	1 ^{er} degré	2 nd degré
L1	Demi-journée de sensibilisation	Demi-journée de sensibilisation
L2	Stage d'observation et de pratique accompagnée de 8 demi-journées réparties entre 4 demi-journées dans le 1 ^{er} degré et 4 demi-journées dans le 2 nd degré	
L3	Stage d'observation et de pratique accompagnée de 10 demi-journées dans le 1 ^{er} ou le 2 nd degré	
M1 S1	Stage massé d'observation et de pratique accompagnée de deux semaines dans un cycle. Stage massé d'observation et de pratique accompagnée d'une semaine dans un autre cycle. <i>NB : Si possible : stages dans les 3 cycles au cours du M1.</i>	Stage d'observation et de pratique accompagnée de 7 journées entre la Toussaint et Noël
M1 S2	Stage massé d'observation et de pratique accompagnée de 2 semaines dans un cycle. <i>NB : Si possible ce stage se fera dans un cycle différent des stages du M1.</i>	Stage massé d'observation et de pratique accompagnée de 2 semaines après les écrits des concours
M2 ayant réussi leur concours	Stage en responsabilité à mi-temps par semaine	
M2 (S3) n'ayant pas réussi leur concours	Stage d'observation et de pratique accompagnée. Environ 100 heures Alternance de période massées et/ou filées.	Stage d'observation et de pratique accompagnée
M2 (S4 n'ayant pas réussi leur concours	Stage d'observation et de pratique accompagnée. Environ 100 heures Alternance de période massées et/ou filées.	Stage d'observation et de pratique accompagnée

3.1.4. Tronc commun

L'importance de la culture commune est reconnue par tous les partenaires du projet et a été soulignée à l'occasion de la rencontre entre les responsables de composante et les corps d'inspection. Les modalités et contenus proposés constituent une première étape. La diffusion d'une culture commune va bénéficier des travaux du groupe de travail d'impulsion et

d'innovation sur la mise en réseau enseignement du second degré et enseignement supérieur dont l'un des sous-groupes est amené à travailler sur la culture commune depuis la rentrée 2012.

Le tronc commun à l'origine de la construction d'une identité professionnelle :

Les enseignements de tronc commun visent à l'appropriation d'une culture professionnelle, et en particulier à l'appréhension de ce qu'il y a de commun dans celle-ci, de la maternelle au supérieur.

Ils visent à donner aux étudiants les connaissances, mais aussi les savoir-faire et les postures nécessaires à la diversité des missions et des conditions d'exercice.

Le tronc commun de formation doit créer le ciment de l'exercice de différents métiers, dans des contextes diversifiés, au sein d'une même profession. Il doit recouvrir des temps de formation en commun, mais déclinés ensuite dans les différentes mentions et disciplines, ou groupes de disciplines.

3.1.4.1. Contenus :

Les éléments de tronc commun en relation avec le référentiel commun à tous les professeurs et personnels d'éducation :

Contenus de formation en lien avec les stages d'observation et de pratique accompagnée et le stage en responsabilité :

Les missions de l'enseignant en lien avec la politique éducative de l'établissement ou de l'école d'accueil

La connaissance du système éducatif

L'éthique et la responsabilité de l'enseignant

Compétences visées :

- Faire partager les valeurs de la République
- Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école
- Agir en fonctionnaire et en éducateur responsable et selon des principes éthiques
- Coopérer au sein d'une équipe
- Contribuer à l'action de la communauté éducative

Contenus de formation (cours magistraux communs et travaux dirigés disciplinaires) :

L'évaluation au service des apprentissages

La prise en compte de la diversité des élèves

La connaissance des processus d'apprentissage et de développement psychique

Développement cognitif et social de l'enfant et de l'adolescent

Socle commun de connaissances et de compétences

Prévention des violences scolaires, lutte contre les discriminations et culture de l'égalité homme/femme, gestion des conflits

Communication verbale et non verbale : la présence de l'enseignant dans la classe

Les usages du numérique et l'éducation aux médias au service des apprentissages et de l'enseignement – C2i2e

Adaptation aux Situations de Handicap

Elèves à besoins éducatifs particuliers

Liaison inter-cycles

Prévention du décrochage scolaire

Compétences visées :

- Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
- Prendre en compte la diversité des élèves
- Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
- Coopérer avec les partenaires de l'école

3.1.4.2. Modalités :

Pour assurer la construction d'une véritable culture commune, l'ESPE de l'académie de Strasbourg a choisi de décliner le tronc commun selon différentes modalités, conçues pour être complémentaires entre elles :

- conférences communes à tous les étudiants des parcours MEEF (1^{er} degré et 2nd degré), animées par des universitaires
- TD en lien direct avec les conférences, assurés par des chefs d'établissement, des professionnels de terrain (enseignants, CPE) et des formateurs ESPE
- au sein de chaque parcours disciplinaire, prise en compte de la transposition des éléments du tronc commun au regard des spécificités des disciplines. Les UE concernées au sein de chaque parcours portent toutes la mention « UE de tronc commun » dans le descriptif des parcours.

Ce tronc commun ne se limite pas à la connaissance du système éducatif et de l'EPL, mais vise à l'acquisition des compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation, telles qu'elles sont définies dans le nouveau référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation. Il intègre en outre les compétences spécifiques aux différentes catégories de personnels, elles-mêmes reprises dans les parcours disciplinaires. L'acquisition d'une culture commune est en outre favorisée et approfondie par les ateliers d'analyse de pratique professionnelle, inter-catégoriels et animés par des professionnels de terrain, qui se poursuivront en année de post-titularisation. L'importance de la culture commune a été au centre des échanges entre les responsables de parcours et les corps d'inspection. Les compétences visées sont indiquées dans notre dossier et la prévention du décrochage scolaire sera intégrée (précision donnée à la suite de votre observation particulière).

3.1.4.3. Exemple mise en œuvre du tronc commun en Master 1 MEEF, second degré (pour les 19 parcours) sur la connaissance du système éducatif (annexe 4).

3.1.4.4. Volume horaire

Tableau synoptique du tronc commun premier et second degré :

Les enseignements seront mutualisés entre les parcours disciplinaires et dans la mesure du possible entre les mentions PE et second degré.

Items	Master second degré	Master premier degré
La communication verbale et non verbale + Théâtre - forum	S1 : 2 heures S2 : 2 heures S3 : 4 heures S4 : 4 heures	S1 : 14 heures
La connaissance du système éducatif : Les missions de l'enseignant, les missions et les valeurs de l'école	S1 : 8 heures S2 : 8 heures	S1 : 14 heures S2 : 16 heures
Faire apprendre, évaluer (l'évaluation, les processus d'apprentissage, la prise en compte de la diversité des élèves, le développement cognitif et social de l'enfant et de l'adolescent)	S3 : 8 heures	S1 : 24 heures (nécessité de placer en S1 car éléments exigibles au CRPE)
socle commun de connaissances et de compétences, la prévention des violences scolaires, lutte contre les discriminations et culture de	S4 : 8 heures	S4 : 8 heures

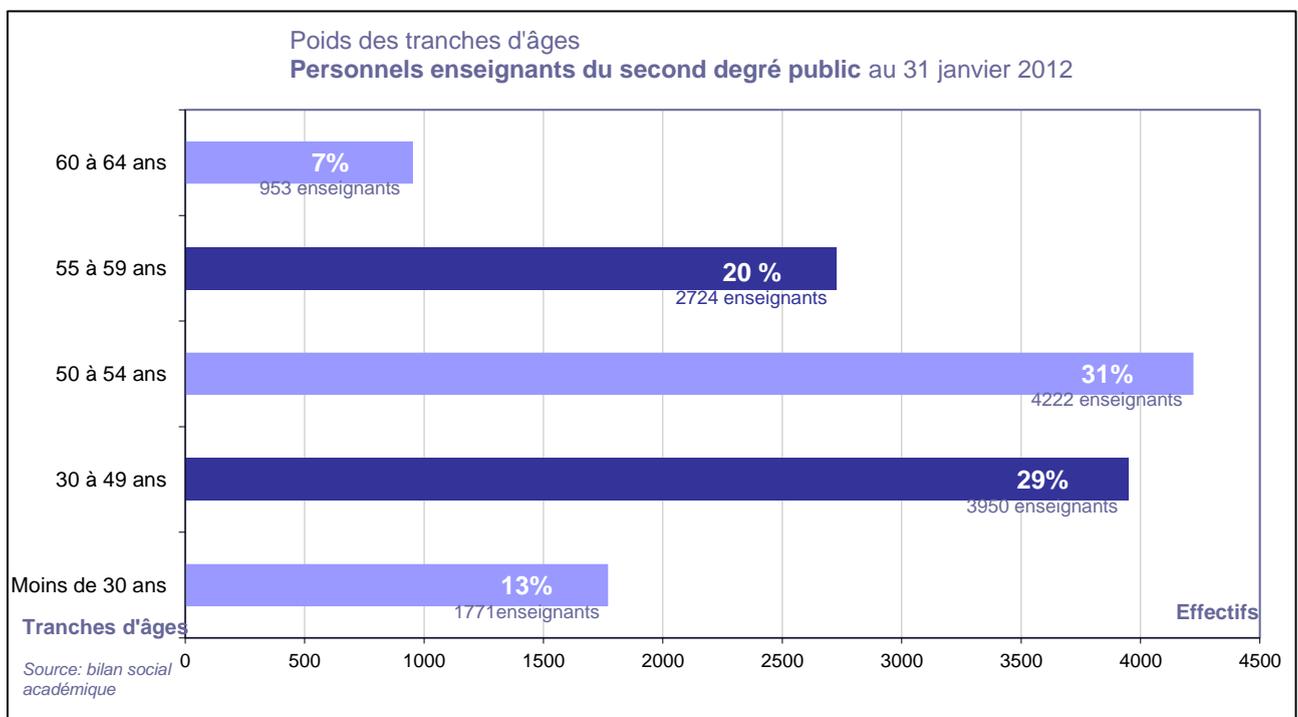
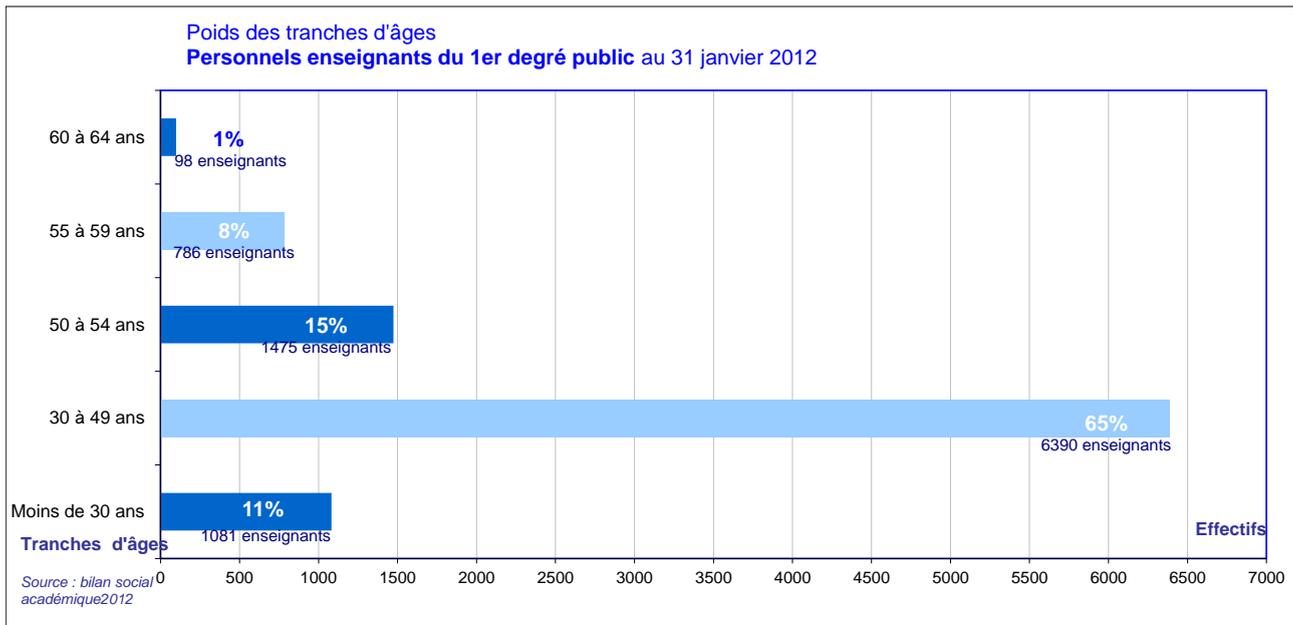
l'égalité homme - femme, gestion des conflits, adaptation aux situations de handicap, liaison inter-cycles		
Les usages du numérique et l'éducation aux médias au service des apprentissages et de l'enseignement – C2i2e -	S3 : 16 heures tronc commun + 14 h dans la discipline	S1 : 16 heures
Modalités	Les étudiants des 22 parcours suivent les mêmes enseignements qui sont mutualisés ce qui assure une mixité des publics.	Les étudiants des 3 parcours suivent les mêmes enseignements qui sont mutualisés ce qui assure une mixité des publics.
	<p>Quelques enseignement seront, dans la mesure du possible, mutualisés entre les deux mentions afin d'assurer la mixité entre les étudiants du second et du premier degré.</p> <p>L'organisation des enseignements consiste en des conférences sur des thématiques du tronc commun accompagnées par des TD.</p> <p>Les conférences comme les TD sont assurés par des enseignants de l'ESPE et des professionnels du terrain (chefs d'établissements, CPE, directeurs, enseignants du secondaire, enseignants du primaire notamment PEMF, conseillers pédagogiques...)</p>	

3.1.5. Les flux

Le tableau ci-dessous présente, pour une même année, le nombre d'étudiants inscrits à l'IUFM en première et deuxième année ainsi que ceux étant admis au concours

Année universitaire		2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013
Premier degré	PE1 puis M1	465	528	332	300	235
	PE2 puis M2	380	355	371	314	281
	Admis aux concours	245	225	84	106	
Second degré	PLC 1 puis M1	699	556	258	314	295
	PLC 2 puis M2	371	337	371	296	315
	Admis aux concours hors agrégation	357	359	292	304	
	Admis au concours agrégation	61	52	62	58	

Les tableaux ci-dessous présentent la répartition des personnels des premiers et seconds degrés selon leur âge:



Flux attendus dans le parcours encadrement éducatif :

- M1 : 30 étudiants
- M2 : 30 étudiants

Projections en effectifs et publics accueillis à la rentrée 2013 :

	1er degré	2nd degré
Etudiants en M1	300	375
Etudiants en M2 admissibles	264	400
Fonctionnaires stagiaires	229	296

DISCIPLINE	M1 Effectif prévisionnel 2013	M2 Effectif prévisionnel 2014
ALLEMAND	21	21
ANGLAIS	42	42
Design & Métiers d'Art CAPET	7	7
Design & Métiers d'Art PLP	7	7
ARTS PLASTIQUES	25	25
BIOTECHNOLOGIE (*)	5	5
DOCUMENTATION	10	10
ECONOMIE ET GESTION	11	11
EDUCATION MUSICALE	11	11
EPS	33	33
ESPAGNOL	13	13
HISTOIRE GEOGRAPHIE	30	30
LETTRES	30	30
MATHEMATIQUES	20	20
PHILOSOPHIE	6	6
PHYSIQUE-CHIMIE	15	15
S.E.S.	15	15
SVT	28	28
SCIENCES POUR L'INGENIEUR (*)	6	6
PLP LETTRES HISTOIRE	17	17
PLP LETTRES LANGUES	6	6
PLP MATHS/SCIENCES	17	17
TOTAL	375	375

(*) effectifs incertains à ce jour dans ce parcours

3.2 Offre de formation, de sensibilisation et d'information au sein du cycle licence :

La sensibilisation et l'information au sein des différentes mentions de licence sont des priorités partagées par les différents acteurs de l'académie de Strasbourg depuis plusieurs années, et des dispositifs performants sont d'ores et déjà en place. Ils sont reconduits et pourront faire l'objet d'une harmonisation dans le cadre de l'ESPE.

UHA : 16 UE PFE (Professionnalisation des futurs enseignants), par exemple économie de l'éducation, psychologie des apprentissages, didactique des mathématiques ou des stages sont proposées en UE libre, pour toutes les licences de l'UHA, et comme option supplémentaire dans certaines licences. Le DU PFE est obtenu en validant 10 de ces UE dont le stage. La durée du stage est de 40 h.

Unistra : Dans le cadre des parcours de professionnalisation aux métiers de l'enseignement 1^{er} et 2nd degrés (PPME), les étudiants sont aidés à s'orienter en choisissant de façon progressive et éclairée les carrières de l'enseignement et à construire des compétences professionnelles qui dépassent largement la seule sensibilisation aux métiers de l'enseignement. Cette professionnalisation s'articule autour de parcours de formation dès la 1^{ère} année de licence, dans le cadre des licences disciplinaires existantes, à travers des modules optionnels proposés par l'IUFM.

Ces parcours doivent permettre une spécialisation progressive de L1 à L3 vers les carrières du 1^{er} et 2nd degré et tenir compte des spécificités régionales. L'étudiant a la possibilité de découvrir dans le cadre de stages d'observation et de pratique accompagnée l'environnement professionnel aussi bien du premier degré que du second degré et peut ainsi construire son projet professionnel. Ainsi au deuxième semestre de L1, il est proposé aux étudiants une journée de sensibilisation (une demi-journée dans le premier degré et une demi-journée dans le deuxième degré). Au quatrième semestre de L2, les étudiants bénéficient d'un stage d'observation allant de 2 à 4 demi-journées dans le premier degré et la même durée dans le second degré. Enfin, pendant le deuxième semestre de L3, les étudiants effectuent un stage leur permettant de concrétiser leur projet professionnel personnel, pendant lequel l'étudiant conçoit et met en œuvre la séance, stage d'une durée de 4 à 8 demi-journées dans le premier degré ou le second degré.

Pour renforcer la dimension professionnelle de la formation, il est prévu de fixer la durée des stages à 10 à 12 demi-journées en L3 et 4 à 6 demi-journées en L2.

3.3. Accompagnement du dispositif EAP (Emploi d'Avenir Professeur): information, sensibilisation, constitution du vivier, aide au recrutement, accompagnement pédagogique au sein du cycle L, suivi de l'activité au sein des EPLE, suivi du dispositif...

L'accompagnement des EAP est articulé aux UE de préprofessionnalisation afin d'assurer une cohérence globale de leur formation, et de permettre une véritable individualisation des parcours.

Une politique globale de formation à la mission de tuteur, afin de professionnaliser ces derniers est mise en place (tuteurs des EAP), en complémentarité avec les services de la formation continue du rectorat.

L'université et le rectorat aident les étudiants à s'orienter par une meilleure connaissance des métiers de l'enseignement. L'ESPE organise des parcours de formation dans le cadre des licences disciplinaires existantes. Pour les EAP L2-L3, l'ESPE propose un parcours de professionnalisation aux métiers de l'enseignement (PPME) qui permet aux étudiants de valider des ECTS dans le cadre de la licence.

Pour les EAP M1, le parcours EAP devra être en relation avec l'UE stage de la maquette de master 1, ce qui permet de valider des ECTS.

Pour garantir un bon suivi des étudiants et une efficacité du dispositif, il est créé un groupe de suivi du dispositif EAP associant, sous l'égide du recteur, des représentants des corps d'inspection, des chefs d'établissement et de l'université. Ce groupe établit notamment un bilan régulier des opérations de recrutement, d'affectation et de suivi des étudiants.

3.4. Participation aux actions de formation continue des enseignants des premiers et seconds degrés ainsi que des enseignants et enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur (DU, formation continue certifiante dans et hors LMD)

Les propositions ci-dessous n'ont pas vocation à l'exhaustivité, et pourront être amenées à évoluer au regard des besoins. Un groupe de pilotage restreint articulant le rectorat et l'université est chargé de l'élaboration, la coordination et la mise en œuvre des actions de formation continue menées en commun ainsi que de leur suivi.

Cycles de conférences : la nature multi-partenariale de l'ESPE semble être un cadre privilégié pour l'organisation de conférences et manifestations de haut niveau sur des sujets dans l'actualité du Ministère de l'éducation nationale et du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il est souhaitable que ces manifestations concernent, outre les personnels d'enseignement et d'éducation, les personnels administratifs et les personnels d'encadrement.

Formation continue des personnels enseignants :

➤ **préparation des concours internes :**

La préparation des concours internes repose sur une articulation entre les composantes didactiques et pédagogiques de l'exercice du métier et les aspects scientifiques des disciplines. Toute préparation aux concours internes devra donc répondre à cette exigence et approfondir cette articulation. Dans ce cadre, la responsabilité de la mise en œuvre de la préparation des concours internes pourra, en fonction des profils et des compétences mobilisables dans les contextes locaux et en accord avec les corps d'inspection des disciplines concernées, être déléguée soit à la DAFOR (Délégation académique à la formation), soit aux composantes universitaires, soit à l'ESPE et prendre en compte l'efficacité de la préparation au regard des résultats obtenus aux concours des premier et second degrés.

➤ **formation continue des personnels enseignants des premier et second degrés :**

Dans le cadre de l'académisation des services et de la mutualisation ainsi engagée dans l'académie de Strasbourg, la rentrée 2014 verra pour la première fois l'élaboration **d'un Plan Académique de Formation (PAF) unique** pour les premier et second degrés. Sous la responsabilité du recteur, cette spécificité de l'académie constitue une innovation importante et offre ainsi un point d'appui particulièrement pertinent à la réflexion à mener avec l'ESPE, les composantes universitaires et l'ensemble des partenaires.

Dans ce contexte, deux axes structurent l'organisation de la formation continue :

- il s'agit de mener le chantier d'une nécessaire réflexion sur la formation continue des personnels, de la maternelle au supérieur, autour de thématiques en lien avec la part commune de la culture professionnelle (cf. § 3.1.4 Tronc commun) ;
- l'ESPE et les composantes pourront intervenir dans le cadre des actions de formation continue du PAF, proposer des thématiques et actions de formation, notamment en matière d'évolution des contenus disciplinaires en lien avec les résultats de la recherche.

Formations diplômantes ou certifiantes :

Dans le cadre de l'ESPE, les formations diplômantes ou certifiantes déjà existantes ont vocation à être reconduites. Exemples : C2I2e, 2CA-SH, CAPA-SH, DU « enseignement d'une DNL », VAE sont déjà en usage en partenariat.

Dans la 4^{ème} mention du Master MEEF « Pratiques et ingénierie de la formation », et en coopération avec la Délégation académique à la formation (DAFOR), il est créé un parcours « formation de tuteurs des premier et second degrés », qui accueillera l'ensemble des conseillers pédagogique, tuteurs et professeurs des écoles maîtres formateurs (PEMF) volontaires de l'académie. Selon l'expérience acquise par les personnels enseignants, une part de VAE sera ménagée afin d'aboutir à l'obtention d'un Master2.

Evolution des pratiques professionnelles :

Le rectorat (DAFOR) et l'ESPE pilotent une plateforme collaborative dédiée aux travaux et pistes de réflexion menés dans les domaines de l'évolution des pratiques professionnelles, des innovations et des expérimentations. Elle sera alimentée par la recherche-action des laboratoires universitaires, les « groupes de travail, d'impulsion et d'innovation » (GT2I) inter-catégoriels et les « groupes de formation action » (GFA) disciplinaires du rectorat.

Une priorité sera accordée aux thèmes liés aux usages du numérique, à la prise en charge de la difficulté scolaire dans la classe, au climat scolaire, à la gestion de l'hétérogénéité et des besoins spécifiques, à la continuité des apprentissages, à l'évaluation des et à l'enseignement par les compétences ...

Ressources numériques liées à la formation :

Production et diffusion des ressources :

Les différentes ressources proposées et les productions respectives des universités et du rectorat seront mises en ligne. Des liens les rendront lisibles sur les sites des partenaires et elles peuvent alimenter la plateforme collaborative mentionnée plus haut.

Un catalogue des ressources en assure le recensement et une production commune de ressource est menée dans une logique de mutualisation.

Formation à distance :

La formation à distance constitue l'un des champs d'investigation des différents partenaires à partir de l'expertise respective de chacun et en fonction des publics cibles.

Formation continuée en début de carrière

Il s'agit là d'un des chantiers majeurs à conduire dès la rentrée 2013 en ce qui concerne l'articulation entre l'ESPE et la formation continue. Le savoir-faire dans l'accompagnement des fonctionnaires stagiaires sera utilement mobilisé pour la formation et l'accompagnement des étudiants M2.

La formation continuée pilotée par la Délégation académique à la formation (Dafor) répond aux besoins de formation continuée par :

- un accueil au moment de la prise de fonction par les corps d'inspection et les chefs d'établissement [3h]
- des regroupements disciplinaires à l'initiative des corps d'inspection, mobilisant également des formateurs de terrain de l'ESPE et se déroulant pendant la première partie de l'année [24 à 30h]
- des analyses de pratiques tout au long de l'année, animées par des binômes de formateurs, associant des personnels d'encadrement et des formateurs de l'ESPE ; autour de questions transversales, et de thématiques communes au métier. En prolongement du tronc commun ces rencontres correspondent aux temps forts de l'année (tel que le conseil de classe, l'orientation et le parcours des élèves, la rencontre avec les parents, accompagnement des élèves...) [18h]
- des ateliers de théâtre, forum pour aborder les dimensions relationnelles de l'acte pédagogique, qui traitent notamment de la prévention de la violence, la lutte contre les discriminations à partir de situations concrètes voire vécues (ESPE) [12h]
- un accès à une plateforme de ressources pédagogiques avec forum pour un suivi à la demande (FOAD)

Un professeur ressource peut être désigné par les corps d'inspection, dans le cas où un professeur néo- titulaire aurait des difficultés particulières nécessitant un accompagnement rapproché, selon la procédure en vigueur (Dafor).

Les professeurs néo- titulaires bénéficient d'un accès prioritaire au plan académique de formation, dans la limite de 18h /année. Ils sont associés aux formations de proximité qui se déroulent dans leur établissement d'exercice.

3.5. L'organisation territoriale de l'offre de formation et sa cohérence avec la politique nationale de formation dans les domaines MEEF.

L'ESPE de l'académie de Strasbourg assure une formation aux métiers de professeur des écoles, de professeur des collèges et lycées, de professeurs de lycées professionnels et aux métiers de l'encadrement éducatif. Cette formation s'inscrit dans la continuité d'une longue tradition de l'académie, lieu de création de la première Ecole normale dès 1794, et dans une dynamique de réussite qui permet d'obtenir de très bons résultats aux concours de recrutement des premier et second degrés.

La création de l'ESPE renforce la cohérence des actions de formation conduites sur les quatre sites (Strasbourg, Sélestat, Colmar et Mulhouse) et par les deux universités (Université de Strasbourg et Université de Haute Alsace), grâce à une politique de site réaffirmée. On peut rappeler que cette politique de site comprend le rattachement en cours de l'UHA à l'Unistra, et intègre une articulation plus fine des missions des universités et du rectorat dans le domaine de la formation. De ce fait, la mise en œuvre des formations sera portée conjointement par des enseignants et enseignants-chercheurs de l'Unistra et de l'UHA et des personnels de l'académie.

L'académie de Strasbourg et la future ESPE peuvent s'appuyer sur l'expérimentation menée depuis la rentrée 2011 d'un Master en alternance, à destination d'une part de 75 étudiants de M2 candidats aux concours de recrutement du premier degré, et bénéficiant d'autre part pour le second degré à 30 étudiants de M1 qui se préparent au CAPEPS.

Architecture des Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation MEEF :

Master MEEF 1^{er} degré (UNISTRA) :

- Enseignement polyvalent - Site de Strasbourg et de Colmar
- Enseignement bilingue allemand - Site de Colmar
- Adaptation à la diversité - Site de Sélestat

Master MEEF 2nd degré (UNISTRA) :

- Enseigner l'allemand (CAPES) - Site de Strasbourg
- Enseigner l'anglais (CAPES) - Site de Strasbourg
- Enseigner les arts appliqués (CAPET-CAPLP) - Site de Strasbourg
- Enseigner les arts plastiques (CAPES) - Site de Strasbourg
- Enseigner les biotechnologies (CAPET-CAPLP) - Site de Strasbourg
- Enseigner l'économie gestion (CAPET-CAPLP) - Site de Strasbourg
- Enseigner l'éducation musicale (CAPES) - Site de Strasbourg
- Enseigner l'éducation physique et sportive (CAPEPS) - Site de Strasbourg
- Enseigner l'espagnol (CAPES) - Site de Strasbourg
- Enseigner l'histoire géographie (CAPES) - Site de Strasbourg
- Enseigner les langues vivantes-lettres (CAPLP) - Site de Strasbourg
- Enseigner les lettres (CAPES) - Site de Strasbourg
- Enseigner les lettres-histoire géographie (CAPLP) - Site de Strasbourg
- Enseigner les mathématiques (CAPES) - Site de Strasbourg
- Enseigner les mathématiques physique-chimie (CAPLP) - Site de Strasbourg
- Enseigner la philosophie (CAPES) - Site de Strasbourg
- Enseigner la physique-chimie (CAPES) - Site de Strasbourg
- Enseigner les sciences de la vie et de la terre (CAPES) - Site de Strasbourg
- Enseigner les sciences industrielles de l'ingénieur (CAPET) - Site de Strasbourg
- Enseigner les sciences économiques et sociales (CAPES) - Site de Strasbourg

Master MEEF 2nd degré (UHA) :

- Enseigner l'anglais (CAPES) - Site de Mulhouse - UHA
- Enseigner la documentation (CAPES) - Site de Mulhouse - UHA

Master MEEF « Encadrement éducatif » (UNISTRA) :

- CPE - Site de Strasbourg
- Encadrement de Missions Educatives et Sociales EMES - Site de Strasbourg

Master MEEF, « Pratiques et ingénierie de la formation » (UNISTRA) :

- formation des tuteurs du premier et second degré (ouverture différée la rentrée 2014) - Site de Strasbourg

3.6. Les dispositifs permettant l'acquisition de compétences en langues

En deuxième année MEEF, premier et second degré, ces UE sont assurées à l'ESPE, ce qui permet de mutualiser les enseignements entre les différents parcours.

➤ Pour l'ensemble des langues :

Le CLES Certificat de Compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur 2 est proposé à tous les étudiants des parcours des différentes mentions MEEF.

Premier objectif : poursuite du perfectionnement linguistique pour le plus grand nombre, toujours autour des thèmes liés à la pratique professionnelle.

Second objectif : Ajout au perfectionnement linguistique de la dimension didactique liée à l'enseignement de sa discipline

en langue étrangère et de la dimension comparative (pour les étudiants dont le niveau de langue le permet).
Allemand / anglais / espagnol : ces offres de formation sont partiellement mutualisées avec les offres de formation assurées dans le cadre des DU « Enseigner sa discipline en langue allemande, anglaise, espagnole ».

➤ **Cas particulier de la langue allemande au regard des spécificités de l'académie de Strasbourg :**

La spécificité de l'académie de Strasbourg et les besoins de recrutement de professeurs capables d'enseigner en langue allemande justifient la mise en place de parcours de formation spécifiques.

Une attention particulière est portée aux cursus bilingues. Ainsi, 12% des élèves du premier degré public suivent un enseignement bilingue paritaire (12 heures en français et 12 heures en allemand), les autres élèves du 1^{er} degré bénéficient tous d'un enseignement extensif de l'allemand à raison de 3h par semaine.

Dans le second degré public, 4,4% des collégiens suivent un cursus bilingue, 3 % des lycéens poursuivent en Abibac. Par ailleurs, 52 % des collégiens de 6^{ème} / 5^{ème} bénéficient d'un enseignement bilingue (allemand – anglais) et 9,6 % des élèves de 4^{ème} / 3^{ème}, de bac professionnel et du cycle d'enseignement général et technologique sont en section européenne allemand.

Cette spécificité se traduit notamment par :

- dans le premier degré, l'ouverture d'un concours spécifique bilingue (50 places en 2013) ;
- dans le second degré, des besoins de recrutement dans les disciplines non linguistiques qui concernent principalement les disciplines mathématiques, histoire-géographie et sciences.

3.7. Les dispositifs permettant l'acquisition de compétences dans l'usage des outils numériques en activité d'enseignement

L'académie de Strasbourg a généralisé très tôt l'usage de l'Environnement numérique de travail (ENT) et de plateformes collaboratives dans le second degré. Alors que l'académie pèse 3% des effectifs de l'éducation nationale, elle représente 8 % des établissements disposant d'un ENT et concentre à elle seule 30% des connexions au niveau national, signe d'une appropriation particulièrement marquée de ces outils.

Un comité de pilotage associe les trois collectivités territoriales et le rectorat, dédié aux usages et aux outils du numériques dans les collèges et les lycées, il a permis une gouvernance et une approche uniques pour l'ensemble du second degré. Sur ce modèle intégratif, une instance est aujourd'hui mise en place pour développer les usages et les outils numériques dans le premier degré.

L'importance du numérique au service de l'enseignement et des apprentissages est partagée par tous les acteurs de la formation aux métiers de l'enseignement. Cette dimension est transversale est largement présente dans l'acquisition des compétences disciplinaires.

Le numérique doit être présent dans tous les blocs de formation du Master et ne pas être restreint aux seules formations spécifiques proposées. La formation au et par le numérique doit permettre à l'enseignant d'appréhender un environnement en pleine mutation (ENT généralisé dans l'académie et plateforme collaborative) et de maîtriser les nouveautés en terme de pratiques pédagogiques (e-learning...).

Dispositifs en présentiel :

Une formation transversale : acquisition d'une culture numérique

- Education aux médias numériques, approche globale : connaissance de l'environnement informationnel/typologie des médias numériques et leurs usages (réseaux sociaux, aspects juridiques/responsabilité professionnelle...)
- Construire son EPA (environnement personnel d'apprentissage)

Une formation déclinée dans chaque discipline

- Identification des situations d'apprentissage propices à l'utilisation du numérique
- Conception et mise en œuvre de contenus d'enseignement et de situations d'apprentissage

Le C2i2e : construction d'un portfolio numérique dans le but d'obtenir le certificat

Dispositifs à distance :

Productions de ressources :

Réalizations de webdocumentaires qui seront support de la formation initiale et continue pour les différents publics en présentiel et à distance dans le cadre de l'auto-formation. Ils présentent :

- des situations d'enseignement (à l'école primaire, au lycée général, au lycée professionnel)
- des interviews d'élèves et d'enseignants
- une analyse l'activité des élèves et de l'enseignant
- un éclairage théorique par rapport aux théories de l'apprentissage apporté par des enseignants chercheurs de l'Université de Strasbourg de l'Université de Haute Alsace et des partenaires comme Paris Ouest – Nanterre – La défense et de la HEP de Lausanne (Haute Ecole Pédagogique)

Modalités d'enseignement des compétences numériques :

En Master 1 :

Dans les maquettes de chaque parcours : les usages du numériques sont intégrés dans toutes les UE. Un portfolio numérique accompagnera l'étudiant dès le master 1, en particulier pour les dossiers relatifs aux stages.

En Master 2 :

L'approche des usages pédagogiques du numérique est conçue dans une complémentarité entre deux modules :

- Un module "tronc commun" de 16h : « Les usages du numérique et l'éducation aux médias au service des apprentissages et de l'enseignement » – C2i2e – :
 - Construction d'un Environnement Personnel d'Apprentissage
 - Conception et construction des séquences pédagogiques en s'appuyant sur des pratiques innovantes utilisant le numérique (classe inversée, tutoriel...) favorisant le travail collaboratif des élèves en cours et à distance
- Un module disciplinaire de 14h : « *Les usages du numérique* ». La place du numérique au service des apprentissages, de la conception et de la construction de l'enseignement.

Contenus de la formation :

La maîtrise d'un environnement numérique : environnement numérique de l'ESPE, environnement numérique de l'établissement d'affectation, environnement personnel d'apprentissage.

Introduction à l'éducation aux médias : Gérer son identité numérique, les enjeux juridiques et citoyens, climat scolaire et numérique, enjeux et risques des réseaux sociaux

Conception et construction des séquences pédagogiques en s'appuyant sur des pratiques innovantes (classe inversée, tutoriel, gestion de l'hétérogénéité avec Moodle...)

Les Outils

EPA : bases de connaissances, bases de partage, portail personnel (netvibes), outils de veille pédagogique et technologique (informationnelle) et de partage (diigo, pearltree). Outils de publication (blog, calameo).

Outils cartographiques : carte mentale - wisemapping

Outils de présentation : prezi

Brainstorming : linoit - marche mieux que par la parole

Outils de collaboration : google drive, framapad

Réseaux sociaux : partage et communication

Utilisation des mobiles (BYOD) - par exemple en boîtier de vote

Modalités de mise en œuvre

Une pédagogie innovante : le modèle de la classe inversée.

- Le transmissif se fait à distance (vidéos, lecture de textes, ...).

- La formation par les pairs : Le présentiel sera consacré au travail en groupe, échanges, construction du cours qui sera mis en œuvre en classe, tout ce qui nécessite de se voir et d'échanger.

Evaluation

- Constituer un dossier numérique dans l'ePortfolio en lien avec les compétences professionnelles.
- les actions réalisées par le candidat sont décrites,
- un écrit court réflexif qui met en évidence l'intérêt de la démarche, de l'usage du numérique pour faciliter l'apprentissage et l'enseignement.

L'obtention du C2i2e est visée pour tous les étudiants de master MEEF – utilisation de la plateforme EMAEVAL.

3.8. Les dispositifs d'évaluation des enseignements par les étudiants et leur contribution à l'évolution des dispositifs pédagogiques

Évaluation des formations

L'évaluation des formations a un caractère obligatoire à l'Unistra comme à l'UHA. Elle est déployée selon un rythme et un calendrier votés par le CEVU pour tenir compte des améliorations à apporter, et en cohérence avec le contrat quinquennal. La restitution des résultats aux étudiants doit être la norme, mais les modalités seront fixées par le conseil de l'ESPE. Une «commission de suivi des formations» est mise en place au sein de l'établissement et poursuivra ses missions.

L'exploitation des enquêtes faisant partie intégrante, comme à l'accoutumée, du dialogue de gestion entre l'université et ses composantes.

Évaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est en voie de mise en œuvre à l'échelle de l'établissement ; des questionnaires et leurs outils d'exploitation en ligne sont mis d'ores et déjà à la disposition des enseignants. Ces évaluations seront mises en place dans toutes les composantes. Elles seront réalisées non seulement auprès des étudiants, mais aussi auprès des enseignants-chercheurs sous la responsabilité des responsables de formation.

Elles devront associer des mesures de soutien aux enseignants pour les accompagner dans leur démarche qualité. En effet, la mise en place de la démarche qualité doit faire sens pour les différents acteurs de l'université. Aussi les universités partenaires ont-elle prévu des formations en pédagogie universitaire afin d'associer l'ensemble de la communauté universitaire, de susciter des échanges de pratiques et de valoriser les tenants des bonnes pratiques (Institut de la démarche et de l'innovation pédagogiques, IDEX). Il sera impératif de donner aux enseignants la possibilité de disposer d'un soutien adapté pour améliorer leurs pratiques en matière de pédagogie et d'évaluation des étudiants et de s'engager dans des pratiques innovantes (ENT, EAD, etc.).

Dans le cadre des mentions de master MEEF, ces évaluations doivent être systématiques. Cette décision sera bien sûr à valider par le conseil de l'ESPE, après avis du conseil d'orientation scientifique et pédagogique.

3.9. Les modalités d'évaluation des étudiants :

Dans le cadre de la préparation de l'offre de formation 2013/2017, une réflexion renouvelée et innovante a été conduite sur les rythmes universitaires et les modalités d'évaluation et de progression des étudiants. L'un des objectifs fondamentaux de cette réflexion était de redonner une dimension formative à l'évaluation.

Dans le cadre des mentions de master MEEF, la formation invitera logiquement les étudiants à réfléchir sur les pratiques et objectifs de l'évaluation dans le cadre de leur préparation au métier de l'enseignement et de l'éducation. Il est donc indispensable que dans ces mentions plus que dans toutes autres, l'évaluation des étudiants soit bien conduite selon une politique définie par l'ESPE et partagée par l'ensemble des acteurs de la formation.

Les règlements généraux des modalités d'évaluation des connaissances des universités est joint en annexe 1 (Unistra), 2 et 3 (UHA).

Les évaluations des étudiants auront également un rôle essentiel pour préparer les étudiants/candidats aux épreuves spécifiques des concours de recrutement. Pour chaque parcours spécifique, l'équipe pédagogique de la formation devra donc définir une stratégie des évaluations des étudiants cohérente, pour que les calendriers des évaluations, la nature et/ou la durée des épreuves et les objectifs de l'évaluation soient bien des outils au service de l'équipe pédagogique pour qu'elle puisse accompagner au mieux la progression des étudiants.

Le conseil d'orientation scientifique et pédagogique portera donc une attention particulière à l'exposé des motifs des politiques d'évaluation proposées au sein des différents parcours.

3.10. Les dispositifs permettant l'accueil des publics spécifiques :

Formation au C2i2e pour des candidats libres :

- pour toutes personnes non inscrites à l'université mais en relation avec les métiers de la formation
- pour les enseignants en poste du primaire, du secondaire et du supérieur.

L'ensemble des candidats bénéficient d'un accompagnement à distance à la certification

DU : enseigner sa discipline en langue allemande, pour tenir compte des besoins spécifiques de l'académie.

Le public visé : les enseignants en poste qui souhaitent développer ces compétences et poser leur candidature à un poste à profil (sections bilingues, sections européennes, classes ABIBAC)

3.11. La réalité de l'ESPE, vie étudiante et animation :

Pour développer l'esprit d'école et favoriser les échanges entre les étudiants et la direction, il est proposé que chaque groupe d'étudiant élise des délégués (un titulaire et un suppléant) qui seront les interlocuteurs privilégiés de l'équipe de direction et des responsables de diplômes. Les étudiants sont représentés au sein de la commission d'évaluation des formations. Par ailleurs, une concertation associant les étudiants pourra être mise en place au niveau des parcours disciplinaires. Enfin, la vie associative sera encouragée par l'organisation d'évènements festifs et culturels.

Hors cadre des enseignements, des ateliers culturels seront proposés aux personnels (toutes catégories) et aux étudiants (exemples : atelier de jeu théâtral, création artistique, débiter en allemand, initiation à la guitare d'accompagnement, création d'histoires interactives avec un logiciel de Présentation assistée par ordinateur en vue de participer au Salon du livre de Colmar...)

4. Organisation de la mission de coordination :

4.1. Description de l'ensemble des équipes pédagogiques et de formation, impliquées dans le projet

L'ESPE assure différentes missions, notamment s'agissant des équipes de formation, elle favorise la constitution d'équipes plurielles intégrant les compétences respectives des enseignants et enseignants chercheurs rattachés à l'ESPE, des enseignants, chefs d'établissement et corps d'inspection de l'académie de Strasbourg.

Les équipes pédagogiques sont constituées, s'agissant des formateurs de terrain, dans le cadre d'une concertation entre chaque responsable de parcours et l'inspecteur concerné (doyen des IEN, des IA-IPR). Chaque parcours de master fait appel à des formateurs de terrain composés d'enseignants du premier et du second degré mais aussi de chefs d'établissement et de membres des corps d'inspection.

Dans le second degré, l'académie de Strasbourg a accordé à ce jour 98 heures de décharge pour des professeurs ce qui représente un potentiel d'enseignement de 3528 heures effectives pour l'ESPE. Ces décharges sont accordées à 55 enseignants des disciplines suivantes : allemand, anglais, arts plastiques, arts appliqués, EPS, Education musicale, espagnol, histoire-géographie, lettres, mathématiques, PLP lettres-histoire et mathématiques-sciences, physique-chimie,

sciences économiques et sociales, SVT, économie-gestion, philosophie). Les décharges d'un faible volume individuel permettent ainsi d'élargir le vivier des intervenants pour garantir un solide ancrage professionnel.

Par ailleurs, l'académie a facilité les services à temps partagés qui représentent 8,5 ETP dans le second degré.

Répartition indicative des intervenants par UE pour le premier degré :

Intervenants en M1 :

UE	Nature des intervenants dans l'UE
1.11	enseignants et enseignants chercheurs ESPE, enseignants et enseignants chercheurs composantes Unistra et UHA, PEMF
1.12	enseignants et enseignants chercheurs ESPE, enseignants et enseignants chercheurs composantes Unistra et UHA, PEMF
1.13	enseignants et enseignants chercheurs ESPE, enseignants et enseignants chercheurs composantes Unistra et UHA, PEMF
1.21	enseignants et enseignants chercheurs ESPE, enseignants et enseignants chercheurs composantes Unistra et UHA, PEMF, conseillers pédagogiques, corps d'inspection.
1.22	enseignants et enseignants chercheurs ESPE, enseignants et enseignants chercheurs composantes Unistra et UHA, PEMF, conseillers pédagogiques, corps d'inspection.
1.3	enseignants et enseignants chercheurs ESPE, enseignants et enseignants chercheurs composantes Unistra et UHA, PEMF, conseillers pédagogiques, corps d'inspection.
2.11	enseignants et enseignants chercheurs ESPE, enseignants et enseignants chercheurs composantes Unistra et UHA, PEMF
2.12	enseignants et enseignants chercheurs ESPE, enseignants et enseignants chercheurs composantes Unistra et UHA, PEMF
2.13	enseignants et enseignants chercheurs ESPE, enseignants et enseignants chercheurs composantes Unistra et UHA, PEMF
2.21	enseignants et enseignants chercheurs ESPE, enseignants et enseignants chercheurs composantes Unistra et UHA, PEMF
2.22	conférenciers hors ESPE reconnus pour leur expertise (chercheurs, enseignants chercheurs, médecins spécialistes, professionnels, chefs d'établissements, corps d'inspection...), enseignants et enseignants chercheurs composantes Unistra et UHA, enseignants et enseignants chercheurs ESPE
2.3	enseignants et enseignants chercheurs ESPE, enseignants et enseignants chercheurs composantes Unistra et UHA, PEMF, conseillers pédagogiques, corps d'inspection.

Intervenants en M2 :

UE	Nature des intervenants dans l'UE
3.11	enseignants et enseignants chercheurs ESPE, PEMF, conseillers pédagogiques
3.12	Constitution d'équipes pluri-catégorielles (enseignants et enseignants chercheurs ESPE, PEMF, conseillers pédagogiques) qui chacune encadrera un groupe d'étudiants
3.21	enseignants et enseignants chercheurs ESPE et PEMF, enseignants et enseignants chercheurs composantes Unistra et UHA, conseillers pédagogiques, corps d'inspection.
3.3	PEMF, enseignants et enseignants chercheurs ESPE, conseillers pédagogiques, corps d'inspection.
3.4	enseignants chercheurs ESPE et composantes Unistra et UHA, enseignants ESPE.
3.5	enseignants et enseignants chercheurs ESPE, enseignants et enseignants chercheurs composantes Unistra et UHA
4.11	enseignants et enseignants chercheurs ESPE, PEMF, conseillers pédagogiques
4.12	Constitution d'équipes pluri-catégorielles (enseignants et enseignants chercheurs ESPE, PEMF, conseillers pédagogiques) qui chacune encadrera un groupe d'étudiants

4.21	Principalement : enseignants et enseignants chercheurs ESPE En complément : enseignants et enseignants chercheurs composantes Unistra et UHA, PEMF
4.3	PEMF, enseignants et enseignants chercheurs ESPE, conseillers pédagogiques, corps d'inspection.
4.4	enseignants chercheurs ESPE et composantes Unistra et UHA, enseignants ESPE.
4.5	enseignants et enseignants chercheurs ESPE, enseignants et enseignants chercheurs composantes Unistra et UHA

Répartition indicative des intervenants par UE pour le second degré :

Blocs « UE disciplinaires » : Professeur d'Université, Maître de conférence et Professeur agrégé, Professeur certifié. Majoritairement ces enseignants sont titulaires dans une université.

Blocs UE Formation Pédagogique, didactique et compétences de l'enseignant dont les usages du numérique : Professeur agrégé, Professeur certifié. Majoritairement ces enseignants sont titulaires dans le second degré (soit en service en temps partagé, soit en décharge, soit chargé d'enseignement vacataire) + Professeur d'Université, Maître de conférence + IA-IPR + IEN-ET + Chefs d'établissement et IEN ASH

Bloc « Mise en situation professionnelle : observation et pratique accompagnée dont les usages du numérique » : Professeur agrégé, Professeur certifié (soit en service en temps partagé, soit en décharge, soit chargé d'enseignement vacataire) + les IA-IPR + IEN-ET + Chefs d'établissement

Bloc « langue » : Professeur d'Université, Maître de conférence et Professeur agrégé, Professeur certifié. Majoritairement ces enseignants sont titulaires à l'université

Bloc « initiation à la recherche » : Professeur d'Université, Maître de conférence et Professeur agrégé, Professeur certifié. Majoritairement ces enseignants sont titulaires à l'université

MASTER METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION, 1er DEGRE				
	M1		M2	
	Universitaire %	Formateur de terrain %	Universitaire %	Formateur de terrain %
	%	%	%	%
BLOC 1 Formation disciplinaire et didactique	85	15	80	20
BLOC 2 Contexte d'exercice du métier dont tronc commun	80	20	80	20
BLOC3 Mise en situation professionnelle	10	90	10	90
BLOC 4 Langues			100	0
BLOC 5 Initiation à la recherche			90	10

MASTER METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION, 2nd DEGRE

	M1				M2			
	Universitaire %		Formateur de terrain %		Universitaire %		Formateur de terrain %	
	CM	TD	CM	TD	CM	TD	CM	TD
BLOC 1 Formation disciplinaire	60	30		10	35	55		10
BLOC 2 Formation pédagogique, didactique et compétences liées au contexte d'exercice du métier	15			85	10			90
BLOC3 Mise en situation professionnelle : observation et pratique accompagnée				100				100
BLOC 4 Langues						50		50
BLOC 5 Initiation à la recherche						70		30

4.2. Description de l'interaction avec les services communs des établissements publics d'enseignement supérieur partenaires, le rectorat et les services académiques, les EPLE :

Le rectorat signe avec les universités partenaires du projet une convention de coopération. Cette convention fixe les objectifs stratégiques et précise dans une annexe annuelle les moyens humains délégués par chacune des parties à la formation initiale des enseignants. Les personnels du premier et du second degré intervenant dans la formation des étudiants sont désignés par le recteur sur proposition des corps d'inspection.

Un groupe de suivi (cf. paragraphe 2.2.1) associant le rectorat, l'ESPE et les universités partenaires définit avant chaque rentrée scolaire les besoins en formateurs du premier et du second degré. Les modalités d'évaluation des périodes de mise en situation professionnelle sont examinées dans ce cadre. Ce groupe pourra également être saisi de toute question sur l'organisation des périodes de stage ou de tout sujet en lien avec la formation des enseignants. Les chefs d'établissement et les IEN du premier degré, responsables de l'accueil en stage, sont représentés dans ce groupe de suivi.

4.3. Outils de la coordination (incluant le processus de pilotage et de supervision, les procédures qualité et d'auto-évaluation) :

Le groupe de suivi est destinataire d'un bilan annuel comprenant des éléments quantitatifs (flux d'étudiants, taux de réussite, insertion professionnelle...) et qualitatifs (évaluation par les enseignants stagiaires des enseignements et des conditions de mise en situation professionnelle).

4.4. Lien avec la recherche (en quoi l'ESPE est un prescripteur de la recherche et/ou un acteur de la production des connaissances, comment l'ESPE permet-elle à la recherche d'irriguer la réflexion sur la formation aux métiers de l'enseignement, de la formation et de l'éducation) :

Par définition, les formations universitaires s'adossent à la recherche développée au sein des universités. Il doit en être de même pour l'ESPE.

Les universités de Strasbourg et de Haute Alsace incluent un certain nombre d'unités de recherche au sein desquelles des axes concernant le champ de l'éducation et de la formation des maîtres sont traités. Cependant, le nombre d'axes de

recherche sur ces questions reste limité, notamment pour ce qui touche aux recherches en didactique.

La mise en place de l'ESPE doit être l'occasion de stimuler une animation scientifique associant toutes les unités de recherche que l'on pourra fédérer afin de développer, au-delà de leurs recherches propres, de nouveaux axes transversaux qui viendront nourrir au mieux les nouvelles formations. Cette animation scientifique sera structurante et aura un rôle fédérateur large.

Les questions d'actualité dont il faut s'emparer concernent en particulier les politiques éducatives à destination des enfants à besoins particuliers, ou encore les politiques sur l'apprentissage des langues, le plurilinguisme des milieux éducatifs ou le contexte de la mondialisation.

Dès lors les premiers exemples d'axes de recherche pourraient être les suivants :

- « Apprentissages et besoins éducatifs particuliers » : ce premier axe est consacré aux modalités de la scolarisation des enfants à besoins éducatifs particuliers, ainsi qu'aux processus psychologiques en jeu dans les apprentissages. Dans la visée d'une formation universitaire professionnalisante, les recherches s'intéresseront également aux « gestes professionnels » des éducateurs et enseignants confrontés aux nouveaux enjeux de la diversité. Le concept de « diversité » est employé ici pour désigner d'une part la prise en compte de l'altérité que représente chaque élève, et renvoie d'autre part, par conséquent, à la diversité des modalités d'apprentissage et des réponses éducatives ou d'enseignement.
- « Apprentissages en contexte et didactiques » : les chercheurs impliqués dans cet axe s'intéressent d'une part à la didactique des disciplines, d'autre part à la didactique professionnelle. Ils travailleront sur les relations et les interactions entre ces deux types de didactiques dans la perspective de la formation des enseignants. Les traditions de recherche dans certaines disciplines ont pu conduire leur didactique à négliger les apports d'autres domaines de la recherche en éducation, dès lors, développer de nouvelles articulations permettrait de nouveaux « gains » dans la compréhension des situations d'enseignement-apprentissage.
- « Mondialisation – langues – cultures – politiques » : au sein de cet axe de recherche, deux préoccupations majeures des milieux éducatifs d'aujourd'hui seront pris en compte. D'une part, celle de l'éducation et de l'enseignement plurilingues nécessaires au contexte pluriculturel contemporain. D'autre part, les questions posées par les effets de la globalisation dans le domaine spécifique de l'École et de l'éducation, et il s'agira d'envisager, notamment, comment l'ambition affirmée de l'Union européenne de « devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde », modifie grandement les institutions éducatives.

5. Principes retenus pour la construction du modèle économique du projet :

Le modèle économique porte sur la dimension financière et humaine du projet. La notion de budget de projet permet d'identifier les règles de contribution des partenaires au projet.

L'ESPE est une composante de l'université de Strasbourg. A ce titre elle bénéficie de moyens propres traduits dans un budget propre intégré mais également de la contribution d'autres composantes de l'université d'accueil, de l'université de Haute-Alsace ainsi que du rectorat.

Le tableau ci-joint qui sera bien évidemment affiné dans les semaines à venir comporte des ressources propres ESPE, des HETD valorisées en masse salariale aussi bien pour les enseignants affectés dans la future composante ESPE que dans les autres composantes (10,5 millions d'€ pour les enseignants affectés à l'Unistra).

L'UHA valorise en HETD le parcours en documentation et les modules préprofessionnels.

La contribution du rectorat de Strasbourg au projet ESPE se traduit en formation initiale (premier et second degré).

Dans la formation initiale de la mention PE, les PEMF (90 dans l'académie ; 50 dans le Bas-Rhin et 40 dans le Haut-Rhin), interviennent en formation initiale universitaire pour une valorisation estimée à 10,4 M€ (7,5 ETP). Les PEMF interviennent également dans le cadre du tutorat et de la formation continue.

Pour la formation initiale des enseignants du second degré, 98 heures de décharge sont actuellement accordées à 43 enseignants représentant l'équivalent de 5,4 ETP.